



1<sup>er</sup> septembre 2025

## COMMUNIQUÉ

### Objet : Informations sur les risques de consommation du thon

Le rapport de l'association Bloom concernant la consommation de thon est assez préoccupant et nous appelle à rester vigilants pour la santé et la sécurité de nos convives.

Tables Communes est très attentif aux recommandations de l'ANSES et du PNNS, qui préconisent de limiter la consommation de certains poissons prédateurs sauvages comme le thon, en particulier chez les populations les plus sensibles (les jeunes enfants et les femmes enceintes) concernant le risque d'exposition au méthyl mercure.

Ainsi, la fréquence du thon utilisée dans nos menus a toujours été modérée :

- Environ 1 fois par mois en entrée au maximum, en tant qu'ingrédient de salades composées
- Environ 1 fois par semaine pour les sandwiches proposés dans le cadre des repas pique-niques et des repas froids commandés ponctuellement par les Villes à la place des repas chauds durant les vacances scolaires d'été

Le grammage de thon proposé dans les entrées reste en-dessous des seuils préconisés de consommation pour les enfants puisque nous mettons en œuvre entre 15 et 30g de thon maximum par convive.

Pour donner suite à la campagne de l'association Bloom, nous avons renforcé notre vigilance (traçabilité, vérification des espèces et quantités) et réduit les fréquences de service de thon dans nos menus.

Magali Tempo  
Directrice de Synergies Communes

